

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DU 10/04/2019**

PRESENTS : MARTIN – GRELLETY – PORTELLO - DELBOS – FEUILLE - FOURAN - DOAT – SOULAGE – PERROT

REPRESENTES : HAREL par FOURAN

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2019

SECRETARE : Philippe SOULAGE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 13/03/2019.
Il est adopté à l'unanimité.

Délibération 2019-04/09

VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de l'état de notification des taux d'imposition 2019 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Il demande au conseil municipal son avis sur les taux.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de maintenir pour 2019 les taux de la manière suivante :

- taxe d'habitation	4.93 %
- taxe foncière (bâti)	15.07 %
- taxe foncière (non bâti)	39.80 %

Délibération 2019-04/10

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif communal de 2019 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 244 079.44 €
Recettes : 244 079.44 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 168 962.00 €
Recettes : 168 962.00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote au chapitre le budget primitif 2019.

Délibération 2019-04/11

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE VARENNES POUR LE VOYAGE DE LA CLASSE VERTE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de voyage scolaire en Auvergne en juin 2019.

Le coût de cette classe verte est d'environ 7 000 € (voyage plus hébergement).
En conséquence Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'octroyer à la coopérative scolaire de l'école de Varennes une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au titre de l'année 2019 pour participer à l'organisation de la classe verte de l'école.

Délibération 2019-04/12

SITS COURS DE PILE : PARTICIPATION FINANCIERE POUR RENTREE 09/2019

Monsieur le Maire, suite à la réunion du bureau du SITS de Cours de Pile le 27/03/2019, fait part au conseil municipal que le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine a décidé d'harmoniser les pratiques de transport scolaire sur l'ensemble de la région à compter de la rentrée 2019.

Chaque famille devra inscrire en ligne son enfant et paiera sa participation selon des tarifs variant de 30 € à 150 €, basés sur leur quotient familial.

Ces nouvelles dispositions nécessitent une adaptation de l'aide des communes au syndicat. Les communes devront payer leur participation en fonction d'une clef de répartition. Pour la commune de Varennes, la participation pour la rentrée 2019/2020 sera de 149 € au lieu de 245 € pour 2018/2019.

Où cet exposé et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité prend acte de ces évolutions et valide cette participation.

RETOUR SUR LA COMMISSION DE SECURITE EN PREFECTURE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite à la visite de sécurité du 18/02/19 de la salle des fêtes – mairie, il a été convoqué à la réunion de la commission plénière de sécurité de l'arrondissement de Bergerac le 02/04/19 à 10 h à la sous-préfecture.

Il ajoute qu'un avis positif sur la conformité de la salle des fêtes – mairie a été émis sous couvert de solder les 12 prescriptions relevées lors de la visite de sécurité.

POINT FOURNISSEURS CANTINE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'à cause de problèmes d'approvisionnements réguliers en fruits et légumes pour la cantine de l'école, il faudrait changer de fournisseur et s'adresser pour la totalité des marchandises, hors viande, à notre grossiste choisi précédemment.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait un bref compte rendu du dernier conseil communautaire au conseil municipal en précisant que le taux des 3 taxes reste inchangé pour 2019.

Il ajoute que la ligne budgétaire pour l'assainissement collectif de Varennes-Lanquais a été votée au même titre que les autres projets d'assainissement collectif communautaire.

Fin de la réunion à 23 h 10.